

DISPOSITIF VAE SANS FRONTIÈRES



Académie de Dijon

Dispositif soutenu et financé
par le Ministère de l'intérieur

&

et piloté par
le Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports.





Florence CARMELLE, chargée de mission VAE collective, CRCP VAE

Sara OUDDIR, chargée de projets, DAVA Dijon

Points abordés :

1. Les grandes lignes du dispositif VAE sans frontières
2. Acteurs du dispositif
3. Etapes spécifiques de la démarche VAE
4. Candidats primo-arrivants engagés dans le parcours
5. Actions pour promouvoir le dispositif
6. Temps d'échange & questions



1 – LES GRANDES LIGNES DU DISPOSITIF VAE SANS FRONTIÈRES



Constats

La VAE est sous-utilisée par le public primo-arrivants puisque :

- Personnes non-francophones à 80%.
- Personnes parties sans les preuves de leur expériences professionnelles dans leur pays d'origine, alors qu'elles ont pour la plupart une expérience professionnelle.
- Sans certification française et fort d'une solide expérience professionnelle, le public primo-arrivants occupent des emplois sous-qualifiés en France.
- Marché de l'emploi français en demande, des entreprises françaises peinent à recruter certaines compétences.

Contexte

- **2016 - 2018** : bilan réussi pour le projet expérimental de VAE pour les migrants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de l'est lyonnais (Académie de Lyon), en complément de l'expérimentation portant sur 1 000 parcours de VAE, pilotée par la Délégation Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP – financement PIC).
- **2020** : La DIAN (Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité) et la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) ont initié une collaboration sur 2 projets :
 - Une nouvelle expérimentation lancée en Auvergne-Rhone-Alpes nommée « Expériences sans frontières ».
 - Un projet de déploiement national d'un dispositif de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) adapté aux spécificités des étrangers primo-arrivants appelé « VAE sans frontières ».

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Déploiement du dispositif VAE sans frontières sur
11 académies dont celle de Dijon.



Objectifs

Partant du constat d'une **déclassification** professionnelle des publics primo-arrivants :

- Favoriser leur insertion professionnelle grâce à la **reconnaissance de leur expérience**.
- Mobiliser **toutes les ressources existantes** pour leur donner accès à la certification par la VAE.
- **Restaurer l'estime de soi** grâce à la mise en avant et donc la prise de conscience de leurs compétences.
- Et **une ingénierie FLE adaptée à la VAE** :
 - Positionnement linguistique dès le démarrage de la démarche
 - Différencier les besoins spécifiques FLE de besoins qui relèvent davantage de la réassurance
 - Travail à partir des référentiels de diplômes

PUBLIC CIBLE

- Personnes issues d'un pays tiers (hors Europe).
- Intégration au dispositif possible même si les formations liées au CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) sont en cours.
- Personnes qui disposent d'un premier titre de séjour depuis moins de 5 ans.
- Les étrangers primo-arrivants comprennent les BPI (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides).

Non compris : les mineurs non accompagnés, les étudiants, les stagiaires, les travailleurs temporaires et détachés et les détenteurs d'un titre « passeport talent »

CONDITIONS D'ACCES A LA VAE

- Avoir un **minimum de maîtrise de la langue** pour établir un contact avec des interlocuteurs et répondre aux questions concrètes sur leurs activités antérieures (niveau A1/A2, (niveau cohérent avec le diplôme visé)).
- Avoir une expérience professionnelle réalisée en grande partie à l'étranger, quels que soient le secteur d'activité et le niveau, **dont une année pouvant être prouvée par des documents officiels.**
- Désireux d'obtenir une certification française par la VAE reliée à leurs expériences et à leur projet professionnel.
- Disponible pour s'engager dans la démarche de VAE.

CERTIFICATIONS ACCESSIBLES

- Ce sont les **diplômes** (CAP, BAC pro, BTS...) et **les titres à finalité professionnelle**, délivrés au nom de l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation ; Ministère des Solidarités et de la Santé ; Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ; Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion).
- **Les certifications obtenues par la VAE ont la même valeur que celles obtenues par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue.**
- **Le CRCP VAE est un dispositif inter-certificateurs** qui rend accessible l'ensemble des certifications (diplômes et titres professionnels).



2 – ACTEURS DU DISPOSITIF



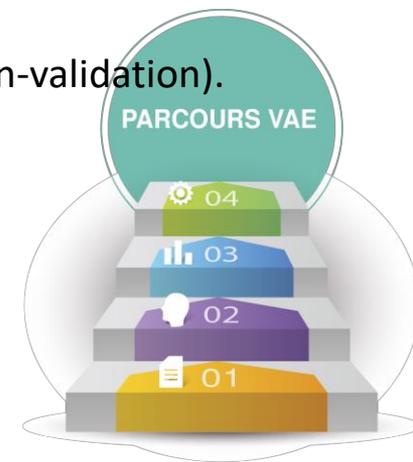


- La coordination du dispositif est à l'initiative du **GIPAL FORMATION / DAVA de l'académie de Lyon.**
- Le pilotage sur l'académie de Dijon : **DAVA et le CRCP VAE.**
- Le sourcing : établir des relais pour communiquer sur le dispositif et repérer des primo-arrivants candidats potentiels à la VAE.
L'OFII Dijon ; IPeR-ACTIFS 21 ; DREETS ; Coallia ; Mission Locale Dijon ; EMFOR ; Service Public Régional de l'Orientation BFC ; Préfecture de la Côte d'Or ; Fédération des Acteurs de la Solidarité BFC ; Pôle Emploi ; Greta ; Viltais, CESAM, associations, ...

3 – ETAPES SPECIFIQUES DE LA DEMARCHE VAE



1. Information collective ou individuelle.
2. Identification de référents de parcours.
3. Identification des candidats recevables (étude des parcours professionnels par les certificateurs) et réorientation des candidats non recevables (quand cela est possible).
4. Aide pour constituer le dossier de recevabilité (livret 1). Suivi personnalisé en lien avec le référent de parcours.
5. Mise en place de l'accompagnement personnalisé du candidat avec la possibilité de mettre en place des parcours de formation complémentaire *et/ou* FLE *et/ou* stage d'immersion en fonction des besoins (GRETA, pôle emploi, entreprises, partenaires divers).
6. Suivi du candidat tout au long de son parcours VAE, aide à la méthodologie pour la réalisation du dossier de validation et préparation à l'entretien devant le jury.
7. Entretien avec le jury et suivi post-jury (si validation partielle ou non-validation).



4 – COMBIEN DE PRIMO-ARRIVANTS CANDIDATS VAE ENGAGÉS AUJOURD'HUI ?



- **L'académie de Dijon dispose d'un budget pour financer 15 parcours VAE.**

Aujourd'hui :

- **6 candidats ont déposé leur livret 1**

- 3 femmes / 3 hommes
- Sénégalaise, ivoirienne, marocaine / Syrienne, africaine, afghane
- 1 BTS SAM – 2 bac pro GA / CAP tailleur de pierre – BTS métier de la mesure – CAP coiffure

- **2 dossiers en cours de dépôt du livret 1** : BTS MCO / BUT Informatique (2 femmes)

- **4 candidats ont commencé leur accompagnement**

- **22 contacts primo-arrivants non aboutis** (contrat interim pour subvenir aux besoins familiaux, orientation vers une formation certifiante, formation DAQ, a quitté la région).

- 2 candidats avec une expérience professionnelle (en couture et réception hôtel) mais sans preuve écrite de leur expérience.

- 1 candidate avec un parcours professionnel d'infirmière, sans preuve suffisante, orientée vers un poste de faisant fonction d'aide-soignante (suite à l'étude de son parcours par le certificateur) – dossier repris par le dispositif IPeR-ACTIFS21.

- 1 candidat avec une expérience dans la mécanique mais un niveau de français trop faible => préconisation de suivre des cours de FLE et de s'orienter vers une formation.

- 1 candidate (enseignante en français) souhaite intégrer un master 1 mais doit obtenir un niveau C1 (Dalf) pour pouvoir s'engager.

- 1 candidat irakien avec un expérience de 27 ans dans le métier de technicien frigoriste mais sans preuve d'expérience

5 – ACTIONS POUR PROMOUVOIR LE DISPOSITIF



OBJECTIF DECEMBRE 2022 :

15 PARCOURS VAE

- Relancer la communication sur le dispositif VAE sans frontières sur les 4 départements de l'académie de Dijon (réunions, webinaires, informations collectives...).
- Mobiliser l'ensemble des partenaires en lien avec le public primo-arrivants sur la Bourgogne.
- Utiliser la page dédiée au dispositif sur linkedin (<https://www.linkedin.com/company/vae-sans-fronti%C3%A8>) pour partager dans nos réseaux, ce qui permettra de donner davantage de visibilité au projet.



6 – TEMPS D'ÉCHANGE, A VOS QUESTIONS...



Merci pour votre attention.



VOTRE CONTACT POUR LE DISPOSITIF :

Florence CARMELLE

06 26 58 06 78

crcpvae.certificateurspublics@gmail.com

